

388w4

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 1997.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, voulez-vous bien prendre place.

J'ouvre la réunion du Conseil Municipal et je demande à Monsieur Farid SELLANI de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance.

(M. SELLANI procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BESSON, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAU, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. BARBAROSSA, BERNARD (pouvoir), BIENVENU (pouvoir), DEBIEVE (pouvoir), FALISE (pouvoir), LENGLET, Mme MATTIGHELLO (pouvoir), M. RENAR (pouvoir).

Monsieur le Maire - J'ai reçu les excuses de nos collègues FALISE, LENGLET, DEBIEVE, RENAR et BIENVENU.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

97/165 - Séance du 24 mars 1997 - Procès-verbal.

Nous devons adopter le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Avez-vous des observations ?

S'il n'y en a pas, il est donc adopté.

Carnet

Chers collègues, chers amis, ce soir, l'un de nos amis manque dans le public. Il s'agit de Julien DECOTTIGNIES qui assistait à chaque séance du Conseil Municipal depuis de nombreuses années.

Julien nous a quittés brutalement le 12 avril dernier à l'âge de 86 ans.

Depuis, j'ai déjà eu l'occasion de rendre hommage à ce militant, à cet homme tout aussi modeste qu'efficace, profondément généreux, sincère, fidèle foncièrement attaché à la ville de Lille.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer la trop brève carrière municipale de celui qui fut un ami fidèle de mon prédécesseur Augustin LAURENT.

.../...

Il faut rappeler que Monsieur LAURENT est arrivé au Conseil Municipal en avril 1953, lors du deuxième mandat de Monsieur René GAIFIE. Mais celui-ci sera de courte durée puisque René GAIFIE sera invalidé et qu'une Délégation Spéciale sera chargée par le Préfet de gérer les affaires municipales.

C'est d'ailleurs notre collègue le Recteur Guy DEBEYRE qui en assumera la présidence.

A la suite du scrutin du 5 juin 1955, Augustin LAURENT est élu Maire. Julien DECOTTIGNIES qui figure sur sa liste ne siègera cependant qu'à partir du 17 juin 1958, en remplacement du Docteur Robert CORDONNIER qui décède alors.

Il restera Conseiller Municipal jusqu'en 1965. Durant cette période, Julien DECOTTIGNIES participe activement et simultanément aux travaux de 5 commissions municipales : Famille, Hygiène, Sports et Education Physique, Halles et Marchés, Abattoirs, Contentieux.

Il est également Administrateur de la Caisse des Ecoles, de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, du Collège Moderne Franklin.

Membre de nombreuses associations, Julien s'était vu décerner plusieurs distinctions honorifiques, dont celle de Chevalier de la Légion d'Honneur que je lui ai moi-même remise au cours d'une cérémonie organisée à l'Hôtel Matignon.

Il y a quelques années, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse du Crédit Municipal de Lille l'avait nommé membre honoraire.

A sa compagne, Jacqueline, et à son fils, Alain, j'exprime à nouveau mes sentiments de tristesse et je présente les condoléances du Conseil Municipal.

Je tiens également à rendre hommage à Monsieur Georges DUPONT, ancien Maire de Loos et Conseiller Régional, décédé brutalement vendredi dernier, 9 mai, dans sa 73ème année, alors qu'il se trouvait dans sa famille à Toulon.

Je suis allé rendre visite, ce matin, à son épouse, comme l'ont fait un certain nombre de membres du Conseil Municipal.

Georges DUPONT a succédé à la Mairie de Loos à Eugène AVINEE et, pendant toute la période où il a été Maire, il a poursuivi avec la Ville de Lille des relations de voisinage et de coopération les plus cordiales.

Il fut aussi Conseiller à la Communauté Urbaine de Lille, et à ce titre a contribué à promouvoir notre métropole au rang des grandes métropoles européennes.

Un hommage officiel lui sera rendu mercredi après-midi.

Je tiens aujourd'hui à exprimer à sa famille, à ses amis, à Monsieur Daniel RONDELAERE et au Conseil Municipal de Loos, mes sentiments de sympathie attristés.

Enfin, Monsieur Claude SERRE, Trésorier Principal de Lille Municipale, m'a fait savoir qu'il serait absent de cette séance du Conseil Municipal en raison du décès de sa mère.

Je tiens à lui exprimer toutes les condoléances de notre assemblée communale, et je le fais plus précisément auprès de ceux qui sont à leur poste aujourd'hui et qui sont ses collaborateurs.

.../...

Distinctions

Je viens d'avoir l'occasion de rappeler que Monsieur le Recteur DEBEYRE, Adjoint au Maire, avait présidé l'unique délégation spéciale de l'histoire de Lille en 1955.

Le mois dernier, notre collègue a reçu la médaille d'honneur de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en retraite, à l'occasion de l'Assemblée Générale que cette association organisait à Lille.

M. le Recteur, je vous présente les sincères félicitations du Conseil Municipal en cette agréable circonstance.

Réuni le 24 mars 1997, le Conseil d'Administration de l'Institut de Recherche sur le cancer de Lille a élu Monsieur le Professeur Alain DEMAILLE, Adjoint au Maire, Président, à l'unanimité.

M. le Professeur, au nom du Conseil Municipal, je vous présente nos sincères félicitations en cette heureuse occasion.

C'est enfin avec plaisir que j'ai délégué mes fonctions d'Officier d'Etat Civil à notre collègue Michel FALISE qui a ainsi célébré le mariage de son fils, Jean-Denys, avec Mademoiselle Marie-Laure HERAUD. C'est, d'ailleurs, la raison de l'absence de notre collègue.

Je renouvelle mes voeux de bonheur au jeune couple, et présente à Monsieur FALISE ainsi qu'à son épouse, les plus sincères félicitations du Conseil Municipal à l'occasion de cet heureux événement familial.

Communications du Maire

Je souhaite évoquer brièvement les manifestations que la Ville de Lille mettra en oeuvre à l'occasion de notre entrée dans le troisième millénaire. Il s'agit bien sûr d'une date très symbolique car elle ouvre de nombreuses perspectives et suscite déjà des initiatives nationales.

L'Etat vient ainsi de créer une mission pour la célébration de l'an 2000 présidée par Jean-Jacques HELLAGON, par ailleurs Président du Centre Georges POMPIDOU.

Cette mission va développer sur trois années, de 1999 à 2001, un ambitieux programme de manifestations, de festivités et d'expositions en France auxquelles les grandes métropoles seront associées, dont Lille.

Il sera intéressant pour Lille de participer à cette programmation tout en conservant sa spécificité.

En outre, j'ai souhaité faire coïncider notre entrée dans le 3ème millénaire avec la célébration du millénaire de la fondation et de la construction de Lille. En effet, le fait de consacrer de manière concomitante ces deux événements permettra à la fois de nous projeter dans l'avenir et de nous référer aux origines historiques de notre ville, ce qui ne pourra qu'accroître la richesse des manifestations.

En ce qui concerne le millénaire de la fondation de Lille, des travaux archéologiques récents, ainsi qu'une consultation auprès d'historiens tels que Pierre PIERRART, Alain LOTTIN ou Stéphane LEBECQ, ont confirmé la réalité historique de cette fondation il y a 1000 ans, voire même 1200, 1300 ans, selon que l'on parle de peuplement ou de première organisation d'une vie collective.

.../...

L'organisation des festivités du 3ème millénaire et du millénaire de Lille suppose une réflexion de long terme, et sans doute d'ailleurs un couplage avec la Communauté Urbaine, c'est-à-dire avec Lille-Métropole.

C'est pourquoi j'ai récemment constitué un Comité, comité restreint autour des principaux élus concernés, nos collègues Martine AUBRY, Jacque BUFFIN, Véronique DAVIDT, Bernard ROMAN, Raymond VAILLANT, Jean-Pascal REUX, Frédéric MARCHAND, Jean-Louis BROCHEN, ainsi que de quelques fonctionnaires municipaux.

Ce sont là des Elus qui, compte tenu de la spécificité de leur délégation, peuvent apporter une contribution pour organiser ce millénaire.

Je leur ai demandé de me soumettre prochainement des idées et des propositions sur ce sujet. Bien entendu, ce n'est qu'un comité ad hoc réduit. Dès lors que je vous en saisirai plus officiellement avec une délibération sur vos tables, nous mettrons en place un comité où les groupes de cette Assemblée municipale seront représentés. Nous commencerons alors un travail plus approfondi pour préparer ces festivités. Mais je crois qu'il est nécessaire que quelques-uns déjà, dans le cadre de leur délégation, m'apportent un certain nombre d'éléments de façon à pouvoir débiter notre travail.

Par ailleurs, j'ai l'intention de solliciter le concours de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole, animé par Francis AMPE -qui s'est illustré dans la conduite de la candidature de Lille pour les Jeux Olympiques de 2004- pour mener une réflexion et définir des projets pour l'ensemble de la Communauté Urbaine et coordonner ainsi les initiatives de diverses villes, dont Lille.

J'entends naturellement associer l'ensemble du Conseil Municipal à ce grand projet et j'invite nos collègues à nous faire connaître leurs suggestions et leurs remarques sur ce dossier qui n'est d'ailleurs pas uniquement municipal. Il doit associer Lille et Hellemmes bien entendu, l'ensemble des Groupes de cette Assemblée, et bien sûr les deux Administrations, le Secrétaire Général et les fonctionnaires concernés de la Ville de Lille, et le Secrétaire Général et les Fonctionnaires concernés de la Communauté Urbaine de Lille.

C'est ainsi que nous affirmerons, par la modernité de nos propositions, l'originalité de nos actions, le rayonnement et les ambitions de Lille et de sa Métropole. Ce sera une première réponse aux engagements que nous avons pris de ne pas rester sur la note des Jeux de 2004, et finalement de faire également d'autres propositions.

J'ai souhaité également attirer votre attention et celle de nos concitoyens, -ainsi que celle de la presse que je salue,- sur deux dates importantes dans les prochaines semaines.

Le samedi 7 juin : inauguration du Musée des Beaux-Arts.

La Présidence de la République m'a en effet confirmé la venue à Lille de Monsieur Jacques CHIRAC à cette occasion, et ce malgré l'actualité politique qui est très chargée en cette période. -Elle le restera bien que les résultats des élections seront connus-

Le président se rendra d'ailleurs à Lille pour d'autres manifestations d'importance puisqu'il clôturera le 35ème congrès de la Mutualité Française qui réunira 4 000 personnes au Grand-Palais, et inaugurera la maternité Jeanne de FLANDRE ouverte depuis un peu plus d'un an dans le périmètre du C.H.R., ainsi que la nouvelle Faculté de Médecine en fonction depuis la dernière rentrée universitaire.

.../...

Mais, l'événement le plus important pour nous, pour les Lillois, sera bien évidemment l'inauguration à 18 h 30 du Palais des Beaux-Arts marquant ainsi la fin d'un gigantesque chantier ouvert en Août 1992, et le début d'une nouvelle ère culturelle pour Lille.

On a beaucoup parlé et écrit sur ce grand équipement qui renaîtra enfin dans quelques semaines pour devenir le second Musée de France après le Louvre, pour accueillir les quelques 200 000 visiteurs annuels attendus, et intensifier le rayonnement artistique de notre région.

D'ores et déjà, je tenais à remercier Madame BUFFIN et les Services culturels de la ville dirigés par Monsieur Jean-Luc BREDEL et en particulier le Conservateur en Chef, Monsieur BREJON de LAVERGNEE qui ont suivi l'ensemble des étapes -parfois difficiles- de cette immense opération.

Nos services techniques doivent être remerciés également pour avoir bien conduit ce chantier délicat, ainsi que nos partenaires financiers, et toutes les associations qui ont soutenu ce projet, dont les Amis du Musée.

J'ajoute que la cérémonie officielle d'inauguration en présence du Président de la République sera suivie dimanche matin d'un vernissage auquel seront invitées l'ensemble des personnalités locales, puis, ce même dimanche, dès 14 heures, d'une ouverture au public.

Je me permets d'insister. Le nombre de personnes qui participeront à l'inauguration du samedi soir est évidemment limité pour de nombreuses raisons. Par conséquent, elle sera suivie le dimanche matin d'un vernissage que je présiderai pour permettre au plus grand nombre de voir le musée. Et l'après-midi, il sera ouvert au public.

Je tiens également à rappeler que ces cérémonies d'inauguration du Musée des Beaux-Arts coïncident avec les Fêtes de Lille, consacrées cette année au thème de la nature, de l'environnement et du développement durable.

J'ai le plaisir d'inviter tous les Lillois à participer à ces festivités et en particulier aux spectacles de théâtre de rue prévus sur l'arc vert de la ville, du Parc Matisse aux Bois-Blancs, en passant par le Centre-ville.

Le dimanche 22 juin, j'aurai le plaisir, avec Monsieur Bernard DEROSIER, Député-Maire d'Hellemmes, de présider dans la matinée une séance exceptionnelle du Conseil Municipal consacrée à la célébration du 20ème anniversaire de l'association entre les Villes de Lille et Hellemmes.

20 ans déjà que cette union est scellée à la satisfaction de tous, dans des conditions que je trouve exemplaires.

M. DEROSIER et moi-même tenions à marquer solennellement cet anniversaire par la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil Municipal de Lille et du Conseil Communal d'Hellemmes qui se tiendra à la Mairie d'Hellemmes après nous être réunis préalablement en cet Hôtel de Ville de Lille.

Nous nous réunirons à l'Hôtel de Ville de Lille, puis nous irons à Hellemmes pour une réunion des deux Conseils.

Tous les détails de cette manifestation vous seront communiqués très prochainement.

Je dois vous dire enfin que nous avons dans la salle une délégation de notre ville jumelée russe de Karkhov. Ils sont russes, Ukrainiens, et de Kharhov... ils ont ces trois qualités.

(Applaudissements).

.../...

Nous les saluons. Ils sont depuis déjà deux semaines dans la ville et y resteront jusqu'à la fin du mois. Nous sommes très heureux de les accueillir.

Nous en arrivons à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Vous savez que, suivant les habitudes que nous avons prises, il y a un certain nombre de dossiers qui sont étudiés dans les Commissions, en Conseil de Municipalité, qui sont passés tout à l'heure devant le Conseil privé, et qui ne font l'objet d'aucune observation. L'Adjoint concerné n'a pas spécialement de discours à vous faire, et les collègues du Conseil Municipal n'ont pas de questions à poser.

Par conséquent, je vais mettre ces dossiers aux voix. Il s'agit des dossiers n°s 3, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, et 25.

M. BURIE ?

M. BURIE - Monsieur le Maire, je suis arrivé en retard à la réunion privée mais je voudrais pouvoir donner une petite information au Conseil sur le dossier 25.

Monsieur le Maire - Cela ne vous arrive pas souvent d'arriver en retard, c'est pourquoi nous allons faire une exception. Je retire donc le 25.

Je ne sais pas si c'est la saison mais il n'y a jamais eu autant de dossiers qui ont été approuvés de cette façon. Mais rassurez-vous, il en reste !

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, je mets tous les dossiers que je viens d'énumérer, sauf le 25 aux voix.

Que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main ? l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés.

Chemise n° 3

JEUNESSE - ANIMATION

Rapporteur : Monsieur REUX,
Conseiller municipal délégué

97/171 - Programmes d'Animations Jeunesse 1997 - Avance sur subvention.

97/172 - Contrat de Ville 1997 - Actions retenues au titre de la délégation Jeunesse-Animation - 1ère répartition.

97/173 - Projets Jeunesse/Animation - Attribution de subventions.

97/174 - Soutien à la vie associative - Attribution de subvention.

97/202 - Dispositif : "Aide aux Départs autonomes" - Information.

97/203 - Dispositif : "Semaines d'intérim" - Information.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 5

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur BESSON.
Adjoint au Maire

97/181 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

97/182 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1997 - Répartition.

97/183 - Contrat de Ville - Programme 1997 d'actions sportives - Politique de la Ville - Première répartition de subventions.

Adoptés.

Chemise n° 6

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE.
Adjoint au Maire

97/184 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

97/185 - Bilan Compagnie Générale de Stationnement (C.G.S.) - 1995.

97/186 - Gestion des voies piétonnes par bornes rétractables.

97/187 - Adhésion de la Ville à l'Association VIABILIM en tant que membre fondateur.

Adoptés.

Chemise n° 9

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX.
Adjoint au Maire

97/198 - Convention Ville de Lille/ H.L.M. pour l'entretien des espaces verts et aires de jeux de l'Office.

97/199 - Promenade du Maire et du Préfet - Mise en oeuvre d'une première tranche de travaux.

97/200 - Adhésion 1997 au Comité 21, Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable.

97/201 - Subvention à l'Association "59 rue de l'Avenir".

Adoptés.

Chemise n° 10

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

97/204 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 12

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

97/212 - Suventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n° 13

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

97/213 - Contrat Enfance - Subventions destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

97/214 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

97/215 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition Action Sociale - Contrat Enfance.

97/216 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Action reconduite - Participation de la Ville - Répartition Action Sociale - Petite Enfance - P.M.I.

97/217 - Protection de l'Enfance - Participations financières ou subventions destinées à des structures diverses associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

Adoptés.

Chemise n° 14

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

97/218 - Journées du Patrimoine - Mécénat de l'Ambassade Royale des Pays Bas - Encaissement de la subvention - Ouverture du crédit d'emploi.

97/219 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Sécurité du clocher et nettoyage de la façade ouest - Convention avec l'Etat.

.../...

97/220 - Palais des Beaux-Arts - Plans Reliefs - Restauration - Subvention de la DRAC - Encaissement.

97/221 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille/Ministère de la Culture - Convention d'utilisation sur les autoroutes de l'information d'images numériques appartenant au Musée d'Histoire Naturelle.

97/222 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille/Pôle Universitaire Européen de Lille - Convention d'utilisation sur les autoroutes de l'information d'images numériques appartenant au Musée d'Histoire Naturelle.

97/223 - Musée d'Histoire Naturelle/Association Régionale des Conservateurs de la Région Nord/Pas-de-Calais - Convention de prêt.

97/224 - Musée de l'Hospice Comtesse - Projet "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Demandes de subvention auprès de divers organismes - Admission en recettes.

97/225 - Musée de l'Hospice Comtesse - Conservation préventive du fonds iconographique - Demande de subvention auprès de la DRAC - Admission en recettes.

97/226 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition d'arts décoratifs finlandais - Participation aux frais d'assurance - Convention avec le musée des arts appliqués d'Helsinki.

97/227 - Musée de l'Hospice Comtesse - Recettes provenant de participations à diverses prestations et services - Ouverture de crédits d'emploi.

97/228 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Des Images pour la Paix" - Vente du catalogue - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/229 - Musées de Lille - Droit de parole - Modification de tarif.

97/230 - Musée de l'Hospice Comtesse - Dépôt-Vente d'ouvrages - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/231 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente d'affiches et de cartes - Admission en recettes.

97/232 - Musée Industriel et Commercial - Désaffectation.

97/233 - Palais des Beaux-Arts - Don par Monsieur Yves LANNES de tableaux et de dessins de l'artiste Lambert - Loubere (1920-).

97/234 - Palais des Beaux-Arts - Tarif supplémentaire.

97/236 - Palais des Beaux-Arts - Donation par Monsieur et Madame FOUCART.

97/237 - Palais des Beaux-Arts - Concession des audio-guides pour le Musée des Beaux-Arts.

97/238 - Palais des Beaux-Arts - Convention avec l'Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux.

97/239 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Occultation.

97/240 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Aménagement muséographique - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

.../...

97/241 - Bibliothèque de Lille-Sud - Lancement de l'appel d'offres.

97/242 - Bibliothèque Municipale - Modification du règlement intérieur.

97/243 - Bibliothèque Municipale - Abonnement - Création de tarifs.

97/244 - Bibliothèque Municipale - Reproductions de documents - Modification de tarifs.

97/245 - Théâtre Sébastopol - Opéra - Lancement des appels d'offres.

97/246 - Théâtres Municipaux - Mise à disposition de locaux de l'Opéra à l'Association "Danse à Lille" - Convention - Reconduction.

Adoptés.

Chemise n° 15

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Conseiller municipal délégué

97/247 - Associations culturelles - Attributions de subventions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. (Monsieur CALONNE ne prenant pas part au vote).

97/248 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Financements.

97/249 - Conservatoire National de Région - Convention pour la mise à disposition d'instruments de musique aux élèves - Modifications.

Adoptés.

Chemise n° 16

ECOLES DE MUSIQUE

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

97/250 - Ecoles municipales de musique - Droits de scolarité - Tarifs à partir de l'année scolaire 1997/1998.

Adopté.

Chemise n° 17

PROPRETE

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

97/251 - Appel d'offres - Acquisition de matériels de voirie pour la propreté (tranche ferme pour 1997 - Tranche conditionnelle pour 1998).

Adopté.

.../...

Chemise n° 19

RELATIONS INTERCULTURELLES -
INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

97/261 - Subventions de la Ville à diverses associations.

97/262 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Action reconduite - Délégation Droits de l'Homme - Relations Interculturelles, Intégration - Participation de la Ville - Répartition.

Adoptés.

Chemise n° 20

ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

97/263 - Subventions destinées aux associations - Année Européenne de Lutte contre le Racisme.

97/264 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adoptés.

Chemise n° 21

DROITS DE LA FEMME

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseiller municipal délégué

97/265 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes.

Adopté.

Chemise n° 22

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

97/266 - IFRESI - Organisation des "Journées de l'IFRESI" à Lille les 20 et 21 mars 1997 - Demande de subvention exceptionnelle.

97/267 - Budget 1997 - Décision Modificative n° 1.

97/268 - S.A. d'H.L.M. Artois Logement - Renégociation du prêt garanti par la Ville en 1987 - Allongement de la durée du prêt.

97/269 - Portique du Champ de Mars à Lille - Sinistre du 13 septembre 1996 - Indemnité.

97/270 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1997.

Adoptés.

.../...

DECENTRALISATION

97/271 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur CALONNE ne prenant pas part au vote).

97/272 - Voyage annuel des personnes âgées du quartier de Lille-Centre - Modalités d'organisation.

Adopté.

Chemise n° 23

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

97/273 - Concession de logements.

97/274 - Congés bonifiés.

97/275 - Régime indemnitaire - Actualisation.

97/276 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

97/277 - Création d'un poste de Responsable de l'Action Culturelle du Palais des Beaux-Arts.

97/278 - Création de vingt postes d'Agent du Patrimoine Territorial.

97/279 - Affectation dans les services de la Ville de Lille des appelés du contingent, dans le cadre du service national dans les Villes.

97/280 - Rémunération des prestations des stagiaires-Ecole.

Adoptés.

Chemise n° 24

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

97/281 - Organisation d'un Chantier de Jeunes à Saint-Louis du Sénégal en août 1997 - Demande de subvention présentée par l'Association Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal.

97/282 - Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention présentée par l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal dans le cadre de la Coopération Décentralisée.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous avons des vacances de sièges.

97/166 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

.../...

97/167 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Pour le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, nous vous proposons les candidatures suivantes :

Pour remplacer Monsieur Yves FIERENS : Monsieur Dominique DEBRUYNES, 3, rue Canteleu.

Pour remplacer Madame Cécile THIERY-DEMARQUET : Monsieur Walid HANNA, 42, Boulevard de Metz.

Vous avez des observations, Monsieur RICHIR ?

M. RICHIR - Bien entendu, nous approuvons la nomination de ces deux Conseillers de Quartier, mais je voudrais, à propos de cette nomination, alerter notre Conseil Municipal sur des dysfonctionnements persistants actuellement dans les relations entre certains Conseillers de Quartier et l'Exécutif municipal.

Sur de nombreux dossiers, contrairement à ce qui est prévu dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, les Conseils de quartier ne sont pas toujours consultés sur les dossiers qui concernent la vie des quartiers, ou le sont dans la hâte et de façon purement formelle.

Nous constatons que, pour un certain nombre de dossiers, et nous le soulignerons de façon insistante à l'avenir, les avis des Conseils de Quartier ne sont pas systématiquement annexés aux délibérations, en infraction avec le règlement de notre Conseil Municipal.

D'ailleurs, une petite passe d'armes verbale m'avait opposé à Martine AUBRY lors du dernier Conseil sur le dossier du Mac Donald au Faubourg de Béthune. Je rappelle que, pour ce dossier, l'avis du Conseil de Quartier n'était pas annexé à la délibération, contrairement à ce qui aurait dû être fait, et, je l'ai vérifié, contrairement aux assertions de Madame AUBRY, le Conseil de Quartier avait été consulté rapidement et n'avait pas reçu un dossier complet. Cela montre bien qu'il y a des progrès à faire en la matière.

Enfin, je prendrai un deuxième exemple, et j'en terminerai là pour ne pas prolonger notre soirée, c'est le dossier du réaménagement complet de la rue Nationale qui concerne 3 quartiers de notre ville, le quartier de Lille-Centre, le quartier Wazemmes et le quartier Vauban-Esquermes et qui, bien au-delà, nous concerne tous en tant qu'artère essentielle de notre ville. Or, si les aménagements de voirie sont de la compétence de la Communauté Urbaine, il est clair qu'une consultation très avancée de chacun des Conseils de Quartier concernés aurait dû avoir lieu.

Je souhaite en terminer en citant ce texte :

"En revanche, le principe fondamental de retour vers le Conseil de Quartier est totalement absent dans le cadre du projet de l'aménagement de la rue Nationale. C'est un article de presse qui est le support de notre information alors même que la Commission travaille à votre demande à des propositions sur la circulation dans le quartier.

Certes, cette grande artère ne présente pas de caractère de quartier stricto sensu, et les moyens techniques et financiers que représentent de tels travaux, ainsi que les impératifs de planification nous échappent à nous, Conseillers de Quartier. Mais nous ne pouvons que déplorer un mode de fonctionnement qui ne respecte pas la nouvelle donne de la décentralisation telle que l'a décidée le Conseil Municipal et que vous avez vous-même votée.

.../...

Le Conseil de Quartier, celui de Lille-Centre en particulier, attache la plus grande importance à sa mission au service des habitants du quartier et c'est à ce titre qu'il revendique légitimement une place de partenaire à part entière dans les projets du quartier, dont celui-là.

Nous vous demandons de surseoir à toute intervention sur cet axe dans sa partie quartier-centre dans l'attente d'une concertation préalable avec la C.U.D.L., la Ville, les riverains et le Conseil de Quartier".

Cette motion présentée au nom de la Commission d'Urbanisme - Environnement, par Marc BODIOT conseiller de quartier, a été adoptée au Conseil de Quartier de Lille Centre dans sa réunion du jeudi 6 mars 1997.

Je précise que les nombreux riverains et en particulier les commerçants, gravement perturbés par ces mesures de réaménagements, n'ont fait l'objet d'aucune concertation.

J'ajouterai enfin que l'un des commerçants m'a confié avoir par trois fois appelé le fameux numéro de téléphone mis à la disposition des Lillois mécontents ou se posant des questions au Cabinet du Maire. Il a eu trois fois des réponses éminemment sympathiques de la part d'une charmante dame qui lui a dit qu'on le rappellerait. Il attend toujours les rappels !

Je tenais ce soir à rappeler ces difficultés en matière de concertation, et dire qu'alors même qu'on présente cette décentralisation comme un acquis de ce mandat, nous ne pouvons que nous étonner de ces dysfonctionnements.

Je tenais à le souligner ce soir à l'occasion de la nomination de deux Conseillers de quartier que nous approuverons, bien entendu.

Monsieur le Maire - Mme AUBRY.

Mme AUBRY - Juste une petit mot, Monsieur le Maire.

M. RICHIR, je vous rappelle que j'avais répondu à une assertion de votre part la dernière fois disant que le Conseil de Quartier n'avait pas été saisi et que vous ne disposiez d'aucun élément.

Nous avons eu des éléments à la fois en Commission et en Conseil de Quartier puisque Martine FILLEUL l'a présenté deux fois ! Je suis désolée si vos élus ne vous tiennent pas au courant de ce qui se passe, mais en tout cas la délibération a eu lieu sur l'architecture et les plans qui ont été présentés au Conseil de Quartier. J'ai moi-même vu la délibération.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, puisque Monsieur RICHIR évoque, à partir de la nomination de deux Conseillers de Quartier le fonctionnement général des Conseils de Quartier, des relations entre la Ville et le Conseil de Quartier, je veux simplement donner acte à Monsieur RICHIR que nous avons à progresser, mais que c'est dans cet esprit que nous avons écrit ensemble le projet de règlement intérieur des Conseils de Quartier de la décentralisation.

Il y a un an et demi, en juin 1995, l'avis de l'ensemble des décisions municipales n'avait pas à être soumis aux Conseils de Quartier, et nous avons avancé dans un très grand nombre de domaines en ce qui concerne ces décisions du Conseil Municipal.

.../...

Il est vrai que nous avons encore à avancer sur un certain nombre de dossiers, notamment lorsque, comme c'est le cas que vous évoquez, des réaménagements de voirie concernent plusieurs quartiers sur le même chantier. C'est vrai que cela présente un certain nombre de difficultés et un capital temps dont les Conseils de quartier eux-mêmes ne disposent pas toujours pour se saisir de ces questions.

De la même manière que je vous demande de nous donner acte d'une avancée significative dans ce domaine, je vous donne acte de la nécessité de poursuivre ce mouvement que nous avons décidé d'engager ensemble en juin 1995. Je crois que nous avons bien progressé, nous avons encore à le faire, mais si on peut quelquefois relever quelques aspects négatifs, les aspects positifs méritent aussi de l'être largement.

En tout cas, moi qui ai fait un tour assez large de tous les Conseils de Quartier, je peux vous dire que ce sont des Conseils de Quartier qui vivent, qui se saisissent des dossiers municipaux, et qui le font d'ailleurs bien souvent avec un esprit qui dépasse largement les frontières des Groupes politiques pour se saisir des problèmes des quartiers.

Monsieur le Maire - Je voudrais dire que nous attachons la plus grande importance à ce que la coordination puisse bien se faire, mais voilà un dossier qui est justement à la limite. Une information a été donnée aux quartiers. Mieux que cela, le quartier a été informé il y a un an et demi, deux ans. Effectivement quelquefois, l'information ne se fait pas juste avant le Conseil Municipal, sinon on n'y arriverait pas.

Depuis, il y a eu un certain nombre de modifications et on ne repasse pas obligatoirement dans les quartiers à chaque fois qu'il y a une modification, sinon il nous faudrait un building supplémentaire pour contenir notre administration.

Il vaut mieux que la consultation du quartier ait lieu le plus près possible de la réunion du Conseil Municipal, et que, le cas échéant, on repasse devant le Conseil de Quartier quand celui-ci a déjà délibéré depuis un certain temps.

Enfin, parce que je trouvais que cela arrivait un peu trop souvent, ou en tout cas qu'un certain nombre de cas ne donnaient pas satisfaction, j'ai demandé au Secrétaire Général de nommer un fonctionnaire de haut niveau avec la mission essentielle de suivre les dossiers qui doivent passer dans les Commissions, dans les Conseils de Quartiers, et devant le Conseil Municipal.

Ce fonctionnaire s'appelle Monsieur DUPRE, et il a en charge la circulation de ces dossiers entre les différentes étapes de notre action municipale.

J'espère, Monsieur le Secrétaire Général, qu'avec ce nouveau fonctionnaire, il y aura une amélioration, sinon je demanderai que, sur tous les rapports, soit indiqué la date de passage devant la Commission, le Conseil de Quartier, et le Conseil Municipal.

La vie municipale est beaucoup plus complexe que certains ne le pensent. Certes, on peut toujours l'améliorer, et en tout cas, je suis désireux d'associer le plus possible les conseillers de quartier.

Je pense que vous êtes d'accord sur la désignation des Conseillers de Quartier du Faubourg de Béthune.

Tout le monde est d'accord sur les propositions que j'ai faites ? (accord du Conseil).

.../...

Il n'y a pas d'opposition ? (non).

Merci.

97/168 - Office Public d'H.L.M. de la C.U.D.L. - Commission d'attribution - Désignation.

Le Directeur de l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine nous rappelle les termes de la circulaire du 27 mars 1993 qui dispose que les commissions d'attribution des organismes de logement social sont composées de 6 membres désignés par le Conseil d'Administration, souverain en la matière, dans le respect des règles fixées par les textes, sur la base des propositions formulées par les diverses catégories de membres.

Par ailleurs, il est précisé que le Maire constitue le 7ème membre et qu'il est appelé à siéger lors des séances au cours desquelles la Commission statue sur l'attribution des logements situés dans sa commune.

Le Maire pouvant se faire représenter à la Commission, nous vous proposons de mandater Monsieur KANNER, Adjoint au Maire, délégué à la Politique Sociale liée au logement.

M. KANNER est consentant... !

Il n'y a pas d'opposition ? (aucune).

Par conséquent, c'est adopté.

M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, à l'occasion de ce rapport, je dirai que l'Office, bien entendu, est en ordre, et que depuis le renouvellement communautaire, ses Commissions fonctionnent, qu'il s'agisse de la Commission des Marchés ou de la Commission d'Attribution.

Si ce rapport est aujourd'hui soumis, c'est tout simplement parce que l'Office a été transformé en O.P.A.C. par arrêté interministériel du 9 avril publié au Journal Officiel du 18 avril.

Nous sommes donc allés très vite dans cette transformation sur laquelle la quasi-unanimité du Conseil d'Administration est d'accord, et à laquelle l'immense majorité du personnel adhère avec un seul objectif, celui de mieux remplir notre mission sociale, et surtout de ne pas en changer.

Il n'est pas question de faire autre chose que ce que nous faisons, à savoir essayer d'offrir un logement et au-delà un cadre de vie aux gens modestes, voire démunis, voire exclus, cela sur l'ensemble de la ville, mais en particulier aussi dans des quartiers qui sont en restructuration urbaine ou ce que j'appelle des quartiers recherchés.

Maintenir la diversité sociale dans la ville, c'est un de vos objectifs, Monsieur le Maire, et nous aurons les moyens de mieux le remplir.

Monsieur le Maire - Merci bien.

.../...

Chemise n° 2

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

97/169 - Guide BIENVENUE 1997-1998 - Participation financière de la Ville - Subvention à l'APIM.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

97/170 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Délégation Politique de la Ville - Participation de la Ville - Répartition.

Mme AUBRY - Il y a une question, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. PETITE.

M. PETITE - Vous avez demandé qu'on fasse vite. Donc, je vais vous étonner. Après une longue explication de Philippe BERNARD lors de la délibération du 10 février 1997, le Front National s'est abstenu considérant qu'il y a du bon et du mauvais. Eh bien, cette fois-ci, nous nous abstiendrons aussi.

Monsieur le Maire - Il y a toujours du bon et du mauvais.

Mme AUBRY n'a rien à dire à cela. Elle pense qu'il y a plus de bon que de mauvais... ! Et le Conseil Municipal également dans sa majorité.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Avis contraire : néant.

Abstention : le Front National.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n° 4

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

97/175 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Délégation Emploi-Lutte contre la Précarité - Participation de la Ville - Répartition.

97/176 - Programme "Emplois de Services" - Charte pour l'Emploi et le Travail - Soutien au Comité de Bassin d'Emploi pour l'élaboration et l'édition d'un guide des services à la personne sur la métropole.

97/177 - Programme "Emplois de Services" - Opération "50 Emplois de Services" dans le cadre de la Politique de la Ville - Extension du service animation sportive - Création de 12 postes sous contrat "Emploi Ville" - Modification.

97/178 - Programme "Emplois de Services" - Participation à la mise en oeuvre du Centre de Ressources Communes créé par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité - Modification.

97/179 - Programme "Emplois de Services" - Création de "50 Emplois de Services" s'appuyant sur la mesure "Emploi Ville" dans le cadre de la Politique de la ville - Création d'un pôle informatique au service des structures éducatives sociales et associatives par l'association Inter-Lignes.

97/180 - Participation à l'organisation de la "Marche Européenne contre le chômage, la précarité et l'exclusion" - Subvention de la Ville de Lille à l'Association "A.C. ! - AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE".

Il y a une question de Monsieur DECOCQ

M. DECOCQ - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir et faire quelques réflexions sur les 5 délibérations qui concernent la mise en oeuvre du Plan d'Action Local.

Ces 5 délibérations sont censées contribuer à la lutte contre le chômage et à la lutte contre la précarité. Je dis "censées" parce que leur examen attentif et surtout leur mise en perspective avec l'ensemble de la politique peut créer un doute s'il n'est pas rapidement dissipé à l'occasion d'un prochain bilan qu'il nous semble urgent de vous demander.

Afin d'éviter tout malentendu et pour obtenir une écoute plus positive de nos observations, je vous annonce sans suspense et d'emblée que nous voterons ces délibérations pour les deux raisons suivantes.

La première est que, malgré nos critiques, nous ne sommes pas opposés à la délibération cadre, au Plan Local d'Action présenté par Monsieur de SAINTIGNON le 29 avril 1996.

La seconde qui était d'ailleurs dans le droit fil de notre position ce jour-là, c'est que tout ce qui concourt à la lutte contre le chômage doit être essayé, soutenu, testé, même si les moyens de cette lutte peuvent être critiqués, tant il est vrai que son combat est difficile et que son enjeu nous fait un devoir de transcender les combats politiques ou les querelles techniques.

C'est notre conception -je l'ai souvent dit- du devoir civique d'élus municipaux qui nous fait prendre, nous le savons, un risque politique que nous assumons avec fierté et dont vous vous accommodez, il faut le dire, avec délectation, n'est-ce-pas... ?

Mais, dans le même temps, notre devoir de veille ne s'émousse pas avec les séances. Dans cet esprit, nous vous demandons, pour la prochaine réunion du Conseil Municipal -ou à une prochaine réunion- qui correspondra d'ailleurs à une première année de mise en oeuvre de ce plan, à la fois de mieux mesurer ce qui a été fait, d'exercer les corrections nécessaires, de critiquer les manquements de cette politique.

Pourquoi cette demande et quelle inquiétude révèle-t-elle ?

A vrai dire, nous avons deux inquiétudes.

.../...

La première a trait à l'insuffisante mise en oeuvre du Plan tant en ce qui concerne la réalisation des 15 mesures annoncées que sur le nombre d'emplois projeté. Le rythme ne semble pas être suffisant pour réaliser le programme des 500 emplois de service annoncés par la 13ème mesure. Voyez les délibérations de ce soir. Ce sont au maximum 20 C.E.S. qui sont créés, et 18 emplois de ville, dont 5 par redéploiement.

Mais là n'est pas l'essentiel.

Notre seconde inquiétude est plus fondamentale. Elle a trait à la lutte contre la précarité et à l'objectif de pérennisation, car c'est bien la seule justification que nous devrions trouver à la politique que vous conduisez et la seule justification qui nous permette de la soutenir. La pérennisation !

Et la pérennisation, ce n'est certainement pas ici ou là, dans cette ville comme ailleurs, la reconduction systématique de contrats C.E.S., voire C.E.C., qui compenseraient les déficits permanents du service public. Il n'y a de pérennisation que dans la création définitive de vrais emplois définis, correspondants à des besoins réels, évalués. Or, dans les 5 délibérations proposées, je note une curieuse hésitation, sinon une contradiction, entre l'analyse de véritables besoins d'utilité sociale et le moyen de satisfaire ces besoins.

Par exemple, pour les personnes relais, s'il y a une mission sociale à accomplir à caractère, je le crois pour ma part, définitif, alors créons les emplois correspondants au lieu de se contenter de formations à l'amont de personnes dont on ne sait d'ailleurs pas quels sont leurs statuts au regard du Droit du Travail et dont on ne sait pas si elle ne sont pas elles-mêmes en mission précaire.

De la même façon, l'action visant à la formation des personnes en entreprises d'insertion ne constitue pas une action de formation proprement dite, mais seulement, d'après la fiche elle-même, la recherche de la formation la plus adaptée.

Ceci n'est pas inutile bien sûr, mais que nous sommes à l'amont de l'amont de la vraie création... !

Même sentiment partagé pour les Florifères où on comprend bien un besoin à l'évidence permanent d'entretien des végétaux et où la mesure nouvelle proposée est l'embauche de 12 C.E.S. Même remarque pour des actions à destination de Lille-Sud Insertion, là aussi sans doute nécessaires, mais qui concernent, si je puis dire, l'action périphérique plus que l'action centrale.

Et pourtant, on nous avait annoncé dans les 15 mesures des mesures potentiellement porteuses d'emplois réels.

Qu'en est-il par exemple de la mesure 6 sur les grands chantiers liés au patrimoine et à l'environnement ?

Avez-vous, Monsieur le Maire, l'intention de prendre très énergiquement la décision de créer une régie d'écologie urbaine avec les emplois définitifs correspondants (sans doute plus de 50) et les conséquences positives sur l'environnement de notre ville.

Nous avons donc raison de manifester notre vigilance ou notre appréhension, et il est temps, je crois, de produire ce bilan d'une première année.

.../...

En réalité, nous savons bien que le problème est complexe. Les Assises Régionales n'ont pas trouvé la solution miracle, mais des deux pistes évoquées, l'aménagement et la réduction du temps de travail et les services de proximité, la seconde est sans doute celle la plus à portée d'une initiative locale, la nôtre.

Encore faut-il remettre l'ouvrage sur le métier et se reposer les lancinantes questions de la durée de ces emplois, de l'employeur et de leur financement. L'enjeu mérite bien un rapport d'étape, et c'est pourquoi nous vous le demandons, Monsieur le Maire, instamment.

Sur la délibération 97/180 qui ne concerne pas du tout le même sujet, pour faire très court, je dirai que, dans la pratique, l'Intergroupe considère que cette décision n'est pas de la compétence de notre Assemblée, et nous voterons contre.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci.

M. PETITE.

M. PETITE - L'intitulé de cette marche qui part de bons sentiments pourrait faire croire néanmoins qu'on pourrait être pour le chômage, pour la précarité, et pour l'exclusion.

Inutile de poser la question et de la mettre aux voix, même à bulletin secret, la réponse est connue.

La seule question qui se pose tout spécialement en cette période électorale, c'est comment faire disparaître le chômage, le mal central, la raison primordiale des difficultés actuelles ?

La campagne législative verra chaque candidat tenter d'apporter son remède. Notre mouvement estime qu'on ne peut pas faire coïncider l'ouverture totale des frontières, la réduction du chômage et la préservation du pouvoir d'achat, le tout en même temps.

Je ne crois pas que les organisateurs des marches soient prêts à partager notre point de vue. Toutes remplies de bons sentiments qu'elles soient, nous leur trouvons une certaine coloration politique connue, et nous voterons contre la subvention.

Monsieur le Maire - M. de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques remarques par rapport à ce qui vient d'être dit, notamment par Monsieur DECOCQ à l'instant.

D'abord, je me réjouis que Monsieur DECOCQ vote les délibérations d'application d'un Plan qu'il n'a pas voté, cela prouve qu'en deux ans, on a fait au moins un chemin, celui de le convaincre de la bonne voie dans laquelle nous nous étions orientés.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que Monsieur DECOCQ semble découvrir que c'est dur. Eh bien oui, confirmation, c'est dur ! C'est dur de s'occuper de l'exclusion, de s'occuper de ceux qui sont les plus loin de l'emploi, et il n'y a pas d'autre méthode que celle d'aller pas à pas. Et nous allons pas à pas. Mais au jour où je parle, Monsieur DECOCQ, c'est-à-dire à l'instant, ce sont 7 000 jeunes qui sont pris en compte par le dispositif du Plan Local d'Action pour l'Emploi. Pas à pas, mais 7 000 jeunes quand même !

.../...

Alors, c'est dur, Monsieur DECOCQ. Cela veut dire que nous sommes confrontés à la rigueur des temps. La croissance n'est pas là, l'emploi est mis à mal, et vous savez dans quelles conditions, vous êtes mieux placé que moi pour le savoir, et donc, nous sommes confrontés à des difficultés.

Ceci étant, le Plan se met en oeuvre.

Pour le reste, je prends pour positif le fait que vous entriez dans ce débat important. Cela prouve que nous aurons l'occasion d'en parler dans les mois qui viennent, et notamment sur les deux questions que vous posez.

Le bilan est d'autant plus facile à faire que ce bilan, je vous l'ai adressé. Je vous l'ai adressé au bout d'un an d'application du Plan, et je l'ai adressé à tous vos collègues du Conseil et à l'ensemble de votre Groupe. Je l'ai fait un an après le début du Plan Local d'Action pour l'Emploi, action par action, mesure par mesure, mais je n'ai eu ni votre réponse, ni vos commentaires.

J'ai eu les commentaires d'un certain nombre d'élus, je n'ai pas eu les vôtres, mais je ne vous en veux pas parce qu'on ne peut pas répondre à tous les courriers que l'on reçoit.

Alors, comme je l'ai toujours fait, c'est vrai dans le Plan Local d'Insertion par l'Economique, c'est vrai à la Mission Locale dont vous faites partie, j'ai toujours eu le souci depuis dix ans de faire chaque année, et à chaque Conseil d'Administration, un point extrêmement précis sur l'ensemble des mesures qui sont mises en oeuvre par ma délégation.

C'est donc avec plaisir que j'aurai l'occasion de discuter avec vous de l'efficacité de chacune des 15 mesures. Même si certaines vous paraissent plus lentes, moi je les trouve assez significatives. 252 personnes aujourd'hui sont dans un emploi de service chez 49 partenaires. Toutes sont passées de la phase insertion à la phase qualification, et 142 vont passer d'ici deux mois dans la phase de pérennisation.

Je suis heureux que vous me donniez l'occasion de vous le dire, mais c'est ce que j'ai dit à la Commission, c'est ce que je dis chaque fois qu'une Commission se tient, c'est-à-dire tous les deux mois, à ceux qui participent au Conseil d'Administration, et parmi ceux-là un certain nombre de membres de votre Groupe.

La deuxième chose que vous signalez est une question importante, c'est celle de la pérennisation.

Je crois que nous sommes tous d'accord, au moins pour les forces démocrates, sur le fait qu'il y a dans ce pays des gisements d'emplois disponibles importants, notamment dans les services, services aux personnes, services aux collectivités, services aux entreprises.

Nous savons aussi que sont peu nombreux en France ceux qui ont su solvabiliser, donc pérenniser ces emplois. Mais nous sommes peu nombreux en France aussi à avoir eu le courage, sous l'égide de Bernard ROMAN, de créer un programme avec une telle ambition. Celle de créer 24 métiers différents, celle de mettre dans ces métiers des personnes loin de l'emploi, dans une phase d'insertion, celle de les qualifier, et celle de les amener vers un emploi durable.

C'est bien de cela dont il s'agit, et s'il y a un point d'accord que nous pourrions avoir ce soir, c'est que cette démarche n'a de sens que dans la mesure où elle conduit à la pérennisation des postes et à la pérennité de l'emploi pour les personnes qui sont dedans.

.../...

Je sais que vous ne m'attaquez pas personnellement. En tous les cas, je peux l'imaginer, je suis prêt à subir toutes les critiques, sauf celle d'être l'homme de la précarité. En tous les cas, ce n'est pas le sens de mon combat de trente ans dans ce domaine. Donc, rassurez-vous, nous travaillons à faire en sorte que les personnes dont il est question sortent par le haut, et pour moi, sortir par le haut, c'est sortir sur l'emploi.

Enfin, pour la dernière délibération concernant l'aide à l'Association "A.C. ! Agir ensemble contre le chômage", Monsieur le Maire, vous le savez, à Lille, depuis plus d'une décennie, nous agissons pour lutter contre le chômage, contre la précarité, contre l'exclusion. Ce n'est pas qu'un propos de circonstance.

Vous savez aussi que ce combat essentiel est malheureusement inscrit dans une conjoncture économique et sociale particulièrement difficile. Et vous le savez, je m'adresse à vous, Monsieur DECOCQ, les chômeurs, et notamment parmi eux, les jeunes chômeurs, désespèrent que l'Etat, que le Pays, trouve une solution à leurs difficultés. Vous savez que nous sommes confrontés à cela. Même si bon nombre dans la ville reconnaissent que le rôle joué par la Ville contribue significativement à alléger leurs souffrances.

Ce combat prend de multiples formes. Ce sont des formes liées à des actions concrètes, je viens d'y faire allusion, sur le Plan Local d'Action pour l'Emploi, sur le P.L.I., sur la Mission Locale, sur le lieu Ressources, sur le Pas Pour l'Emploi, bref tous les outils qui nous sont empruntés par des centaines de communes en France qui souhaitent qualifier leur politique de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion.

Cela prend aussi la forme de contractualisations puissantes avec le monde associatif, avec les entreprises, avec les Collectivités publiques la Caisse des Dépôts, la Région, le Département, l'Etat, l'Europe.

Cela prend aussi la forme d'actions innovantes, on vient d'y faire allusion, lorsqu'on a le courage de mettre en place des programmes sur les services qui sont des programmes difficiles. Nous pensons qu'il faut faire flèche de tout bois !

Alors, comment voulez-vous, Monsieur le Maire, que nous ne soutenions pas avec force et sympathie l'appel, dit l'appel de Florence, qui est lancé aux associations de chômeurs et aux syndicats de tous les pays d'Europe et qui vise à organiser une grande marche européenne contre le chômage, contre la précarité et contre l'exclusion.

Vous comprendrez aussi notre souci, Monsieur le Maire, de soutenir l'Association "A.C. ! Agir ensemble contre le chômage" dont vous connaissez à la fois l'engagement, mais aussi le sens des responsabilités. Cette marche qui est partie de Lisbonne, de Madrid, de Tanger, de Rome, de Berlin, de Stockholm, de Dublin, de Londres, de Sarajevo, est organisée entre le 14 avril et le 14 juin. Elle aboutira à Amsterdam lors de la Conférence Intercommunale des Pays de la Communauté.

Pour trois de ces marches qui viennent des pays baltiques, qui viennent aussi de la Bretagne et du Sud de la France, elles traverseront le Nord/Pas-de-Calais et "s'installeront" pour deux jours dans notre métropole, à Lille, les 24 et 25 mai. Deux jours pour échanger avec les marcheurs de l'Europe entière et les habitants de notre région sur le problème de l'emploi et de l'exclusion. Deux jours pour participer à des moments de rassemblement conviviaux et de débats sur l'emploi.

Pour organiser cela, nous avons besoin d'accueillir ces marcheurs, et c'est l'association "A.C. ! Agir ensemble contre le chômage" qui a pris l'initiative de réunir un grand nombre d'associations de notre métropole préoccupées par cette question et engagées dans la lutte contre le chômage.

.../...

Et pour cette organisation, mais aussi pour apporter clairement le soutien du Conseil Municipal aux marcheurs, nous vous demandons d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 F que nous verserons à l'association "A.C. ! Agir ensemble contre le chômage" car elle est porteuse de l'organisation matérielle, et je dis clairement que ce soutien aux marcheurs est dans la droite ligne du combat que notre Ville mène contre l'exclusion et contre le chômage.

Monsieur le Maire - Merci.

M. CACHEUX, vous voulez dire un mot ?

M. CACHEUX - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que notre réunion soit très sereine et centrée sur les problèmes municipaux mais l'intervention de Monsieur DECOCQ me paraît être une telle approbation de thèses et un tel soutien au fond des candidats socialistes que je voudrais quand même relever très exactement ce qu'il a dit.

Quand vous dites qu'il y a déficit permanent du service public et que donc il ne faut pas que des mesures provisoires viennent pallier cela, vous voulez dire que les fonctionnaires ne sont pas de la mauvaise graisse mais bien des gens très utiles qui rendent un service à la population. Nous sommes d'accord.

Quand vous dites qu'il y a de véritables besoins définitifs, qu'il faut créer des emplois durables et que ces emplois sont réels, cela signifie donc que, effectivement, vouloir proposer quelques centaines de milliers d'emplois réels, c'est une bonne mesure. Nous le pensons.

Quand vous dites que ces personnes doivent avoir un statut réel à l'égard du droit du travail, cela signifie donc que vous condamnez très exactement toutes les remises en cause du droit du travail.

Quand vous souhaitez un bilan, nous sommes en train de le faire, je pense que Pierre de SAINTIGNON vous a répondu, je crois que là aussi nous ne pouvons qu'être d'accord. Le problème c'est que lorsque, à partir d'un débat national, nous essayons de faire un bilan national, vous vous y refusez.

Voyez-vous, Monsieur DECOCQ, la difficulté c'est que vous faites très exactement le contraire de ce que vous dites.

Monsieur le Maire - M. CACHEUX, nous ne sommes pas dans une réunion électorale. Vous avez toutes les heures du jour et de la nuit pour vous adresser à la population, donc, ce n'est pas la peine de tenir ici des débats que nous reprenons ailleurs.

M. CACHEUX - Très bien, je m'arrête là.

Monsieur le Maire - Vous pouvez continuer mais je vois très bien l'argumentation -elle est excellente d'ailleurs-. Monsieur DECOCQ avait présenté la sienne mais il l'a fait dans un cadre municipal. Ce n'est pas la peine d'extrapoler, nous aurons le temps de le faire par ailleurs.

M. CACHEUX - Très bien, Monsieur le Maire, je me tiens à ce que vous dites.

Je conclus : Monsieur DECOCQ, vous faites très exactement le contraire de ce que vous dites.

.../...

Monsieur le Maire - Bien, nous en restons là.

Que ceux qui sont d'accord pour voter ces délibérations le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

M. PETITE.

M. PETITE - Nous avons dit que nous votions pour, sauf sur le 97/180.

Monsieur le Maire - Donc, sur le 97/180, que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

Pour : les membres de la Majorité Municipale

Avis contraires : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale et le Front National

Abstention : néant.

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Nous prenons la chemise n° 7 de Madame CAPON.

M. PETITE, vous avez demandé la parole.

Chemise n° 7

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

97/188 - Classes d'environnement - Opération canoé-kayak - Année scolaire 1996/1997.

97/189 - Institut Médico-Educatif "La Roseaie", 5 rue du Capitaine Michel à Lille - Convention d'occupation de locaux scolaires - Avenant.

97/190 - Remise en état de cours d'écoles - Appel d'offres.

Adoptés.

97/191 - Regroupements des écoles Desbordes-Valmore - Alfred de Musset et Guynemer-Boucher et des écoles Hector Malot et Paul Painlevé - Rentrée scolaire 1997/1998.

M. PETITE - Sur le 97/191, c'est-à-dire la réunion des quatre écoles en deux. J'ai manifesté mon étonnement en Commission parce que ces écoles se trouvent en effet dans des quartiers dits populaires, où la démographie est généralement supérieure à ce qu'elle est dans les quartiers dits bourgeois.

.../...

Or, on m'a signalé qu'en dix ans, 50 % des effectifs ont disparu, ce qui explique le regroupement. J'ai donc demandé quelle était la raison de la disparition de ces effectifs, on m'a répondu que c'était en raison de l'ouverture d'école coraniques.

On peut penser aussi aux conséquences de la loi VEIL et à l'absence de véritable politique familiale.

(réaction dans l'assemblée).

Monsieur le Maire - M. PETITE que venez-vous raconter là ? Qu'est-ce que les écoles coraniques viennent faire dans votre démonstration ?

M. PETITE - Est-ce que je peux donner ma source ?

Monsieur le Maire - Les sources pour vous...

M. PETITE - Demandez à Monsieur BESSON ce qu'il m'a répondu. Je ne l'ai pas sucé de mon pouce. On me l'a dit, c'est tout.

Monsieur le Maire - Eh bien, vérifiez vos sources.

M. PETITE - Si donc Monsieur BESSON s'est trompé, je n'ai rien dit.

Monsieur le Maire - Bon, alors, qu'avez-vous à nous dire sur le regroupement de ces écoles ?

M. PETITE - Je n'ai rien à dire contre le regroupement. Je trouve simplement qu'il est devenu indispensable, en particulier à la suite d'une baisse de fréquentation d'enfants. Il y a donc des problèmes que l'on rencontre maintenant et qui viennent probablement des conséquences de la loi VEIL et de l'absence d'une véritable politique familiale.

(vive réaction de l'assemblée).

Monsieur le Maire - Ecoutez, Monsieur PETITE. Là, vraiment, vous exagérez. Je vous censure. C'est scandaleux ce que vous racontez là. Si vous ne savez pas que les Français ont fait des enfants au lendemain de la guerre, que cela a duré pendant vingt ans, que maintenant nous sommes au contraire dans une période de baisse de la natalité, que cela entraîne un certain nombre de regroupements parce qu'il y a moins d'enfants, si vous ne savez pas cela... Ce sont des phénomènes beaucoup plus naturels que ceux auxquels vous faites allusion. Bien. Restons à ces phénomènes naturels et ne nous parlez pas du reste.

Mme CAPON.

Mme CAPON - Je vais répondre rapidement sur le phénomène de l'école qui est citée. Ce n'est pas du tout pour la raison qui vient d'être énoncée. Les familles maghrébines sont fidèles aux quartiers, elles y restent et elles sont à leur dernier enfant inscrit bien sûr parce que, si elles ont eu une lignée d'enfants, ils sont tous passés par l'école Malot-Painlevé. Or, c'est vrai qu'en cinq ans, l'école a perdu 100 enfants mais parce que les familles maghrébines sont âgées et qu'elles inscrivent au C.P. leur dernier enfant.

Voilà la raison. Et il n'y a pas d'école coranique à Lille-Sud. On vous le confirmera, Monsieur.

.../...

Monsieur le Maire - M. PETITE, n'en rajoutez pas, vous en avez déjà dit beaucoup. Remettez toujours comme cela la même chose, les étrangers, les Arabes, etc. Vous ne pourriez pas passer cette maladie honteuse ? Gardez-la pour vous en tout cas. Vous insultez l'Hôtel de Ville et le Beffroi en parlant de cette façon !

Monsieur le Maire - M. DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Votre intervention suffit, Monsieur le Maire. Je voulais juste souligner une fois de plus l'attitude de ces individus dont je voudrais rappeler qu'en son temps ces idées ont conduit bon nombre de massacres.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Et vous l'adoptez par-dessus le marché ? Cela va très bien alors. Vous avez de la suite dans les idées.

97/192 - Ecole Pascal - Travaux de sécurité.

97/193 - Contrat de Ville - Année 1997 - Quartier de Moulins - "Un bon coup de pouce" (accompagnement scolaire) - Subvention à l'A.F.E.V.

Adoptés.

Chemise n° 8

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

97/194 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National s'abtenant).

97/195 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition Santé.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

97/196 - Association "Le Par" - Subvention de la Ville.

Y a-t-il des observations - Il n'y en a pas.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter ces rapports le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

.../...

Monsieur le Maire - Nous prenons la chemise n° 11. Monsieur KANNER.

Sur le dossier 97/211, il y a une intervention de Monsieur RICHIR.

Chemise n° 11

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

97/205 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

97/206 - Subvention municipale dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

97/207 - Fonds de Solidarité Habitat - Signature de deux avenants à la convention d'origine.

97/208 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

97/209 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition Action Sociale.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

97/210 - Equipements de proximité (Maisons de Quartier et Centres Sociaux) - Régulation de la première répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 1997.

Adopté.

97/211 - Union Lilloise des Equipements de Proximité (U.L.E.P) - Subvention de fonctionnement au titre de 1997.

M. RICHIR - La délibération 97/211 a trait à l'Union Lilloise des Equipements de Proximité et à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 1997.

Nous avons en son temps émis les plus expresses réserves sur la création de cette Union Lilloise des Equipements de Proximité. Je rappelle -bref historique- que cette union avait été concoctée à la suite de difficultés dans les centres sociaux de Lille-Sud et qui avaient abouti à cette proposition qui devrait être un concept souple de rapprochement et de travail en commun des centres sociaux au travers de cette Union Lilloise des Equipements de Proximité.

Nous avons rappelé en son temps que, dans le droit fil de la vie associative, il nous paraissait préférable d'appuyer les fédérations associatives -il en existe pour les centres sociaux- plutôt que de créer une nouvelle structure dont nous craignons qu'avec le temps, elle ne prenne beaucoup d'ampleur.

Je dois vous dire que le fait de lire dans la délibération qu'il s'agit aujourd'hui de développer et de structurer ce projet nous inquiète.

.../...

Si vous me permettez cette expression à l'époque du Festival de Cannes, j'ai l'impression qu'on nous rejoue un peu la trilogie de Steven Spielberg : dans un premier temps, nous avons la guerre des centres sociaux, dans un second temps, nous avons le Parti Socialiste contre-attaque, et aujourd'hui nous avons le retour du G.E.D.A.L.

Car si nous regardons cette délibération, dont il faut se souvenir qu'elle avait été concoctée par des salariés du G.E.D.A.L., nous voyons réapparaître en fait, rentrant par la fenêtre, ce que nous tentons de faire sortir depuis des années par la porte, c'est-à-dire le G.E.D.A.L., parce que, finalement, modérément démunicipalisé, nous voyons réapparaître d'une manière beaucoup plus subtile et déguisée ce qui ressemble quand même beaucoup au G.E.D.A.L. Je ne reviendrai pas sur la publicité Canada Dry mais cela ressemble quand même furieusement à ce que nous avons connu.

Aujourd'hui, nous n'avons pas cette conception de la vie associative. Nous pensons que les structures associatives, y compris les centres sociaux, certes, dépendent étroitement de la Mairie pour leur financement, bien entendu, mais nous pensons qu'il s'agit d'une avancée démocratique forte que de couper ce lien ombilical dans cette ville entre les centres sociaux et la Majorité Municipale.

Nous craignons -et nos craintes sont fortement fondées- qu'au travers de cette Union Lilloise des Equipements de Proximité, on aboutisse en fait à une municipalisation beaucoup plus subtile de ces centres sociaux.

C'est la raison pour laquelle, au nom de notre éthique associative, au nom de notre conception de la vie associative, nous ne pouvons pas voter cette subvention pour l'Union Lilloise des Equipements de proximité.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ? (non).

M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Docteur RICHIR a beaucoup d'humour mais je répondrai à cet humour que le Docteur RICHIR est un obsédé textuel qui demande une chose et son contraire.

On ne peut pas pendant des années, Monsieur le Maire, mes chers collègues, avoir demandé la disparition du G.E.D.A.L., ce qui va être le cas effectivement en 1997, alors même d'ailleurs, Monsieur RICHIR, que votre ami qui a failli être collègue, Monsieur Robert DENEL, qui en est le trésorier, se plaint amèrement des attaques que vous portez à cette association qui a rendu pendant des années et des années d'immenses services à la population Lilloise. Mais, dont acte. Le G.E.D.A.L. va disparaître.

Par contre, bien évidemment, il fallait que soient reprises par différents partenaires les activités du G.E.D.A.L.

Je n'oublie pas, Monsieur RICHIR, que vous avez souvent dénoncé le fait que le G.E.D.A.L. était présidé par un élu et qu'il y avait des élus au sein du Conseil d'Administration du G.E.D.A.L.

Au sein de l'U.L.E.P., aucun élu ne siège. L'U.L.E.P. n'est composée que de partenaires associatifs, soit bénévoles, soit directeurs des structures.

.../...

Et ce que vous dénoncez, Monsieur RICHIR, comme étant une municipalisation de l'U.L.E.P., totalement fautive d'ailleurs, c'est peut-être votre propre impuissance à participer effectivement aux structures associatives qui sont dans les quartiers. Je n'y peux rien si ceux que vous représentez ne sont pas assez présents. Vous nous faites là de faux procès. Les bénévoles des centres sociaux sont des militants, ils sont respectueux de la liberté associative et en même temps ils souhaitent pouvoir s'organiser.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur RICHIR, que vous faites aujourd'hui injure -et je pèse mes mots- à tous ces bénévoles qui ont décidé, en plus de leur travail habituel dans les centres sociaux, de se regrouper pour former une structure de coordination qui elle-même peut ainsi négocier avec la Ville toute une série d'actions.

Si vous pensez que la négociation avec la Ville constitue une municipalisation, alors, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'associations dans cette ville qui sont municipalisées. Mais, très sincèrement, je ne le crois pas.

Il faut savoir aussi que la Fédération Départementale des Centres Sociaux est membre de droit de l'Union Lilloise des Equipements de Proximité et que cette Fédération Départementale des Centres Sociaux est extrêmement favorable à la création de l'Union Lilloise des Equipements de Proximité parce qu'elle estime que la situation lilloise, avec aujourd'hui 11 équipements de quartiers, bientôt 12 voire 13 équipements de quartiers, justifie un traitement particulier.

Interrogez cette Fédération que vous appelez aujourd'hui à la rescousse, elle vous dira qu'elle est favorable à l'initiative que nous avons prise et qui est aujourd'hui relayée par le monde associatif.

Donc, permettez moi de penser, Monsieur RICHIR, que vous êtes vraiment là dans un combat d'arrière-garde. Il est vrai que nous avons connu des difficultés à Lille-Sud. Aujourd'hui, les choses vont beaucoup mieux.

Il est vrai que certains centres sociaux ont connu des difficultés financières dans les années précédentes. Aujourd'hui, les situations sont rétablies et je suis prêt à vous montrer par A + B les comptes de résultats de l'exercice 1996 qui font état de ce rétablissement.

L'U.L.E.P., qui a été une proposition de la charte des équipements de proximité signée par Monsieur le Maire et l'ensemble des équipements sociaux de proximité, aujourd'hui, rassemble -et je le dis devant le Conseil Municipal, Monsieur le Maire- tous les centres sociaux de cette ville. Pas un seul centre social, pas une seule maison de quartier aujourd'hui n'est pas membre de l'U.L.E.P. Ils ont tous accepté d'en faire partie.

Eh bien nous, en tant que Mairie, Monsieur RICHIR, nous en tant que représentants de la Majorité Municipale, nous sommes très heureux qu'aujourd'hui ces centres sociaux, qui regroupent plus de 8 000 familles lilloises adhérentes, puissent s'organiser et faire face aux échéances qui sont les leurs, à savoir retisser le lien social dans nos quartiers. Autant de choses sur lesquelles, je l'espère, vous partagez notre sentiment. Les centres sociaux, les maisons de quartiers représentent un véritable plus dans la politique sociale municipale et tant mieux si ce plus trouve une coordination au travers de l'Union Lilloise des Equipements de Proximité.

En tout cas, pour ce qui concerne la Majorité, nous voterons bien évidemment cette subvention.

.../...

Je tiens à vous dire, Monsieur RICHIR, sans vouloir polémiquer plus que cela, que ce dossier a été débattu à la dernière Commission des Affaires Sociales et de la Santé et que, malheureusement, aucun des membres de l'opposition n'était présent.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur KANNER.

Que ceux qui sont d'accord pour voter ce rapport le manifestent en levant la main.

Pour : les membres de la Majorité Municipale et le Front National

Contre : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale

Abstention : néant.

C'est adopté à la majorité.

Nous prenons les rapports de Monsieur CACHEUX.

Chemise n° 18

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX.

97/252 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

97/253 - ZAC "Pavé du Moulin" - Règlement de l'étude préalable.

(voir discussions et vote infra).

ACTION FONCIERE

97/254 - Immeuble communal sis à Lille, 3, rue Solférino - Vente par la Ville de Lille.

97/255 - Immeuble communal sis à Lille, 9, rue de l'Europe, 4 Villa Sainte-Marie - Vente par la Ville de Lille.

Adoptés.

97/256 - Terrain sis à Lille, boulevard de Strasbourg - Cession gratuite à l'Office Public d'H.L.M. de la C.U.D.L.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

97/257 - Immeuble sis à Lille, 82, Quai de l'Ouest, 7 Cité Henninot - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

97/258 - Garages situés n° 3 rue Masquelier à Lille - Achat par la Ville de Lille.

.../...

97/259 - OPHLM de la Communauté Urbaine de Lille - Opération Alma-Jacquet 5ème tranche - Demande d'autorisation de démolir les Immeubles 2 bis, 4, 10, 18, 20 et 22 rue Christophe Colomb à Lille.

97/260 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille, rue Victor Tilmant - Délibération rectificative.

Adoptés.

Monsieur le Maire, je voulais dire quelques mots sur un certain nombre de rapports qui sont le quotidien de l'action foncière et de l'Urbanisme pour mettre en exergue quelques aspects.

D'abord, notre politique ravalement de façades continue et je crois qu'elle donne des résultats relativement spectaculaires non seulement dans le Centre-Ville mais également dans un certain nombre d'autres quartiers de la ville. Il s'agit d'une politique d'un rapport qualité/prix relativement intéressant parce que c'est vrai qu'il y a à la fois la carotte d'une subvention municipale de 10 %, de l'exonération des droits de voirie, et qu'il y a aussi l'obligation -là, c'est plus le bâton- de l'arrêté municipal : tout propriétaire, normalement, doit ravalier sa façade tous les dix ans. Il y a donc un certain nombre d'arrêtés du Maire et je crois que cela permet de mettre en mouvement des propriétaires qui, éventuellement, pourraient être récalcitrants, étant entendu que nous faisons preuve de beaucoup de tolérance pour ceux qui sont en difficultés réelles et pour qui cela représente un investissement déraisonnable.

Je voulais dire également un mot, Monsieur le Maire, concernant quelques dossiers relatifs à la fois à l'action foncière et à l'Office d'H.L.M.

D'abord, Monsieur le Maire, pour vous demander de retirer, tenu compte de ce que vous avez dit tout à l'heure, le dossier 97/256 relatif à la cession à l'Office d'un terrain municipal. Madame CHARLES m'avait fait observer que le Conseil de Quartier n'avait pas été consulté. Je pense que ce n'est pas logique et que cela peut tout à fait attendre quelque temps, et en particulier notre Conseil du mois de juin.

Simplement, je voulais acter -mais on le fera au mois de juin- le fait que ce soit gratuit, étant entendu que les produits éventuels que l'Office retirerait d'une vente ultérieure seront bien entendu très directement affectés à la réhabilitation des résidents du boulevard de Strasbourg.

Je vous propose donc, Monsieur le Maire, de retirer ce rapport 97/256.

Le rapport 97/259, c'est la cinquième tranche de l'opération Alma-Jacquet. Là aussi, je veux le mentionner, il s'agit de terminer une opération qui est juste à la limite d'EURALILLE et donc d'offrir à des locataires qui demain vont se trouver, avec le rétablissement des voiries, à 200 mètres de la gare T.G.V. Europe, un logement social, donc au prix d'un logement social, même si, par ailleurs, on peut considérer qu'il est trop élevé. Je tenais quand même à souligner cette opération.

Les quatre premières tranches, juste à côté de l'école d'EURALILLE, ont été menées. Nous terminons. Cela est d'autant plus nécessaire que ce sont des immeubles très dégradés qu'il convient de démolir au plus vite puisqu'ils sont devenus un peu le lieu de focalisation d'un certain nombre d'individus peu recommandables.

Dernier point que je veux évoquer rapidement : l'action foncière. Vous verrez qu'à travers les différentes délibérations relatives à l'action foncière, nous essayons de tirer le maximum du patrimoine municipal. Ce n'est malheureusement pas toujours le prix des domaines mais on essaie de le faire. Nous n'avons qu'une règle, c'est la publicité, c'est le recours au maximum de demandeurs pour essayer d'obtenir bien entendu un prix raisonnable.

Mais nous ne le faisons pas sans conditions, en particulier sur la rue Solférino. J'ai beaucoup entendu le Conseil de Quartier de Vauban et d'autres d'ailleurs regretter la multiplication des petits studios dans d'anciennes maisons bourgeoises, c'est un peu comme cela qu'on dit les choses. Ici, nous avons fait la condition de la vente-elle serait cassée dans le cas contraire- le fait de maintenir quelque chose qui soit mono-familial.

Voilà simplement ce que je voulais dire sur ces rapports.

Monsieur le Maire - Merci.

M. SAVOYE, vous avez souhaité intervenir sur ces rapports, en particulier sur le 97/253.

M. SAVOYE - Oui, sur le 97/253, Monsieur le Maire.

Ce Conseil Municipal va être bref. Cela ne m'étonne pas outre mesure puisque je l'avais lu dans le journal dès hier. Dès l'édition de dimanche, on y annonçait que le Conseil Municipal serait bref.

Seulement voilà, Monsieur le Maire, on ne renonce pas si vite à des habitudes aussi bien ancrées que les nôtres. D'habitude, nous terminons aux alentours de minuit. Alors, mes amis m'ont dit "pourrais tu intervenir ?".

Monsieur le Maire - Non mais, dites. Il n'y a pas un Conseil Municipal qui se soit terminé à minuit.

M. SAVOYE - Oh, guère loin...

Monsieur le Maire - C'est parce que vous faites la tournée de Lille après la réunion du Conseil Municipal...

(rires).

M. SAVOYE - Disons alors que l'on termine à 23 h 30...

J'ai donc cherché une délibération pour intervenir...

Monsieur le Maire - On est loin du compte quand même...

M. SAVOYE - Attendez, je n'ai pas fini mon intervention, Monsieur le Maire ! Je commence !

Monsieur le Maire - Elle promet...

M. SAVOYE - Donc, j'ai cherché une délibération et j'ai trouvé celle concernant la Z.A.C. du Pavé du Moulin.

Monsieur le Maire, quoi de plus typique de notre région qu'un moulin, qui fasse davantage partie de notre paysage et de notre patrimoine ?

.../...

Les mauvaises langues disent que les moulins ont pour fonction de brasser du vent et pourtant quoi de plus utile qu'un moulin, Monsieur le Maire ?

Dès lors, il est peut-être utile de faire tout d'abord remarquer que la délibération aurait pu gagner à être rédigée de façon plus précise. Car je m'interroge sur la signification de la phrase selon laquelle "il s'agit de régler à cette société -il s'agit de la S.A.E.N.- le coût de l'étude préalable à la création, déduction faite de la participation de la C.U.D.L., c'est-à-dire 669 233,54 F".

669 233,54 F. S'agit-il du coût de l'étude préalable ?

S'agit-il de la participation de la Communauté Urbaine ?

Ou s'agit-il, comme je le crois, de ce qui reste à payer à la Ville après cette participation ?

Et si j'ai un doute c'est parce que je lis dans l'alinéa suivant que la participation de la Commune de Lezennes est de 25 %, soit 167 308,38 F. Et j'ai beau multiplier par quatre ce chiffre ou diviser par quatre le précédent, je n'arrive pas au total. Sauf peut-être si on y rajoute la participation de la Communauté Urbaine mais alors elle se limiterait à 4 190 F ce qui est quand même peu.

De telle sorte que, déjà, il me semble que l'on pourrait être plus rigoureux dans l'expression et plus précis dans les calculs.

Mais pour être carrément sérieux cette fois, il s'agit une fois de plus de l'un des multiples drapeaux plantés par la S.A.E.N. qui, eux aussi, viennent maintenant agrémenter le paysage de notre région. Et selon la fameuse formule du jeu que je pratiquais quand j'étais étudiant, le 7-14-21, le premier commande, le deuxième paie et le troisième boit. Ici, c'est le contribuable qui trinque, et qui trinque en pure perte ! qui trinque en pure perte parce qu'il s'agit de régler la somme de 669 000 F pour régler l'addition relative à l'étude préalable d'une Z.A.C. qui est déclarée caduque.

Ce qui veut donc dire que l'on dépense cet argent pour rien. Ce n'est pas la première fois que l'on doit solder ce type d'opération et je m'inquiète avec le contribuable lillois. L'argent public est rare. Les bons esprits vous diront donc qu'il est cher. Il devrait donc être employé à des investissements productifs. Une Z.A.C. caduque n'est pas un investissement productif.

Le règlement d'une facture à une société qui est en liquidation amiable depuis de nombreux mois, pour ne pas dire de nombreuses années, n'est pas davantage productif.

J'aimerais avoir l'assurance qu'il n'y a pas du côté de la S.A.E.N. des dettes à l'égard de la Ville de Lille car je suis bien placé pour savoir que cette noble société a des dettes à l'égard de nombre de collectivités de la région. Et que font ces municipalités de la région ? Avant de régler les prétendues dettes réclamées aux collectivités, elles s'assurent que la S.A.E.N. n'est pas débitrice à leur égard et elles opposent à celle-ci la compensation.

Voilà, me semble-t-il, Monsieur le Maire, la garantie que vous devez nous donner, à l'instant, à l'occasion de ce Conseil Municipal : que cette vérification a été opérée que l'on est certain qu'il n'y a pas quelque part des queues de dettes de la S.A.E.N. -car la Ville de Lille serait quasiment la seule collectivité qui ne serait pas créancière de la S.A.E.N.- avant de régler cette facture de 669 000 F dépensés en pure perte.

Monsieur le Maire - Bien. Monsieur CACHEUX.

.../...

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, Monsieur SAVOYE est un trop bon spécialiste du droit de l'urbanisme pour qu'il puisse partager pleinement les propos qu'il tient.

M. SAVOYE, vous savez donc que, effectivement, la S.A.E.N. a connu des difficultés, très liées d'ailleurs à la crise de l'immobilier, et qu'elle n'est pas la seule société d'aménagement qui a connu ces difficultés. Allez voir dans quelle situation sont certaines sociétés d'aménagement de la région parisienne. Croyez-moi, c'est bien plus difficile.

Si la SORELI, de ce point de vue, n'a aucune difficulté, c'est parce que nous avons suivi les recommandations du Maire qui étaient d'être particulièrement prudent sur les opérations d'aménagement. Mais il est vrai que même à la SORELI, les opérations d'aménagement sont un tout petit peu en difficultés.

Je tiens quand même à vous faire remarquer que le marché immobilier, notamment en matière de logement, repart actuellement et que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde. Un certain nombre d'opérations qui paraissaient un peu en panne sont en train de repartir. Je pourrai vous donner le détail, c'est très positif.

Dans cette liquidation de la S.A.E.N., vous savez bien que le Conseil Général et la Communauté Urbaine ont fait leur devoir et ont assumé leurs responsabilités et qu'ils l'ont fait dans un grand esprit de responsabilité. C'était très bien. Nous n'avons pas couvert des choses qui étaient anormales. Nous avons simplement tenu compte de la crise immobilière dans laquelle nous étions et dont nous sortons, pas complètement parce que sur le plan de l'immobilier d'entreprise, les bureaux, les choses sont un peu plus ambiguës.

Vous savez bien, Monsieur SAVOYE, que lorsqu'une étude préalable ne se traduit pas par une réalisation effective, elle est payée par la collectivité qui l'a demandée. Vous le savez par coeur, donc, ne faites pas semblant de le découvrir. Et lorsqu'on réalise, on l'intègre dans le bilan de l'opération.

Il s'agissait là de 669 000 F. Je peux vous dire simplement, mais vous le savez autant que moi, que la Communauté Urbaine a su faire un gros effort en portage foncier et a donc gardé des actifs pour régler ce dossier de la S.A.E.N. et que la Ville de Lille, grâce au Président de la Communauté, n'a pas été victime de tout cela, vous le savez parfaitement.

Le dossier de la S.A.E.N. est en fin. Il y avait 120 opérations qu'il fallait solder. Il en restait quatre ou cinq. Je pense que nous déciderons au mois de juin la liquidation définitive de la S.A.E.N. puisqu'il reste quelques opérations.

Bien entendu, nous ne sommes pas débiteurs à l'égard de la S.A.E.N. Sinon, nous aurions fait la compensation comme les autres.

M. SAVOYE. Vous avez parlé de la Z.A.C. du Moulin et vous avez dit qu'un moulin cela permettait de brasser du vent. Je crois qu'il existe aussi des moulins à paroles.

Monsieur le Maire - M. SAVOYE, je voudrais simplement dire que vous êtes beaucoup plus littéraire que mathématicien parce que je viens de faire l'opération et je m'aperçois que 167 308,68 F, c'est exactement le quart de 669 233,54 F.

M. CALONNE - Il manque 2 centimes.

.../...

Monsieur le Maire - C'est l'arrondi de 2 centimes. Dont acte.

Ensuite, je voudrais simplement rappeler en ce qui concerne la S.A.E.N., Monsieur CACHEUX vient parfaitement de développer l'argumentation, mais enfin, pour rafraîchir un peu les mémoires.

Pratiquement, la Ville de Lille n'avait jamais travaillé avec la S.A.E.N. Vous le savez fort bien, la ville de Lille avait créé sa propre société. Par conséquent, la S.A.E.N. ne travaillait pas avec la Ville, elle travaillait avec le Conseil Général et la Communauté Urbaine. Et encore, beaucoup plus avec le Conseil Général qu'avec la Communauté Urbaine.

Ce n'est donc pas une affaire de la Ville, ni même de la Communauté Urbaine. Mais la Communauté Urbaine était dans le capital avec le Conseil Général.

Si bien que lorsque la crise immobilière est apparue -ou une certaine incapacité de gestion- il y a eu un certain nombre de difficultés. Mais c'était pour beaucoup la crise immobilière qui a d'ailleurs frappé combien de sociétés !

J'étais devenu Président de la Communauté Urbaine, j'ai pris l'affaire en mains. Et, en accord avec le Président du Conseil Général, je tiens à le préciser, nous avons agi, et je pense que j'ai agi d'une façon intelligente pour défendre les intérêts de nos collectivités locales et pour empêcher ce qui devenait inéluctable, c'est-à-dire une liquidation devant le tribunal, avec toutes les suites qu'il aurait pu y avoir, et les sommes considérables qui auraient dû être payées par la Communauté Urbaine, par le Conseil Général et indirectement par la ville de Lille d'ailleurs.

Nous avons mené une négociation à l'amiable qui a duré un certain temps. Et pour ce qui concerne cette Z.A.C., on a fait des études, etc. et elle ne s'est pas réalisée. Elle est tombée au beau milieu de ce tourbillon et maintenant, naturellement, dans la liquidation, il faut payer les études.

D'ailleurs cette Z.A.C. du Pavé du Moulin correspond grosso modo au Parc Olympique que nous voulons faire et que nous ferons.

S'agissant de cette Z.A.C. du Pavé du Moulin, ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport le manifestent en levant la main.

Pour : les membres de la Majorité Municipale

Avis contraires : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale et le Front National

Abstentions : néant.

C'est adopté à la majorité.

Je reviens à la chemise n° 25 qui avait été adoptée mais, Monsieur BURIE, vous avez souhaité nous en dire un mot. Alors, faites-le, nous sommes en avance, il va être 19 heures et nous avons jusqu'à minuit...

(rires).

.../...

Chemise n° 25

ACHATS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur BURIE.
Conseiller municipal délégué

97/283 - Parc automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

97/284 - Exploitation des Installations de Chauffage et de Production d'eau chaude des Bâtiments Communaux de Lille-Hellemmes - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 2.

97/197 - Bâtiments Communaux - Conduite et Entretien - Approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres ouvert - Avenant n° 5.

97/235 - Réseau de Chauffage Urbain - Modification des Prestations.

Adoptés.

L'information que je voulais vous donner concerne le parc automobile puisqu'on lance la procédure d'appel d'offres pour son renouvellement.

Nous allons en effet procéder à l'achat de 25 véhicules propres, électriques, au gaz de pétrole liquéfié et au gaz naturel ville.

La ville a procédé il y a très longtemps à l'achat de véhicules propres. Je pense même qu'elle avait été une des premières grandes villes à avoir eu 75 véhicules au G.P.L. Malheureusement, la technique n'était pas encore très au point et nous avons dû abandonner.

Vous verrez donc prochainement, à la rentrée, Monsieur le Maire, ces véhicules. Ensuite, tous les ans, il y aura une tranche d'achat de véhicules propres. Cela permettra de montrer l'exemple à nos concitoyens, et apporter notre contribution à la dépollution de l'atmosphère.

Monsieur le Maire - M. BURIE tenait, tout de vert vêtu, à nous faire cette annonce d'achat de 25 véhicules que l'on peut qualifier de propres et que, dans les prochaines années, on continuera à le faire. La ville sera comme cela un exemple sur le plan de l'écologie.

Mes chers collègues, avez-vous encore des observations à faire ?

Intervention - Non, c'est très bien comme cela.

Monsieur le Maire - Par conséquent, je vous laisse à vos occupations.

Je remercie les Lillois et les Lilloises qui sont venus à cette réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée.

(séance levée à 19 heures).